

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA MEURTHE-ET-MOSELLE
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'HÉRIMÉNIL
Séance du 5 décembre 2016

L'an deux mille seize et le 5 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur José CASTELLANOS, Maire.

Présents : M. José CASTELLANOS, M. Dominique STAUFFER, Mme Véronique WITTWE, M. Bruno ADAM, M. Jean DHERINE, M. Christophe GALLIET, M. Pascal POBE, M. Olivier BURDUCHE, Mme Laurence HENSCH, Mme Catherine ARNOLD.

Absents excusés : Mme Virginie LAMBOULE qui donne procuration à Mme Laurence HENSCH
Mme Elodie GUSTAW qui donne procuration à M. Bruno ADAM
M. Damien DAVAL qui donne procuration à M. Dominique STAUFFER

Absent : M. Christophe BAURES

A été nommé secrétaire : M. Dominique STAUFFER

Délibération n°2016-050 : Election du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal nomme, à l'unanimité, M. Dominique STAUFFER, secrétaire de séance.

Délibération n°2016-051 : Adoption du compte-rendu de la séance du 24/10/2016

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de sa séance du 24 octobre 2016.

Délibération n°2016-052 : Communauté de communes du Lunévillois - projet d'aménagement et de développement durable - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le Conseil Communautaire a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal par délibération du 22 octobre 2015.

Le Projet d'Aménagement et Développement Durable est un élément constitutif du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Il expose le projet du territoire de la Communauté de Communes du Lunévillois et définit des orientations générales d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipement, de protection des espaces et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

La loi garantit la prise en compte de l'avis de chacune des 15 communes de la Communauté de Communes du Lunévillois en rendant obligatoire l'organisation d'un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable au sein de chaque conseil municipal.

Le Conseil Municipal prend acte qu'un débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a eu lieu.

Délibération n°2016-053 : Demande de subvention au Conseil Départemental de Meurthe et Moselle au titre du Contrat Territoires Solidaires – dotation aux communes fragiles pour l’année 2017

Monsieur le Maire expose le projet de remplacement de l’éclairage et installation de suspensions LED à la Maison Pour Tous dont le coût prévisionnel s’élève à 6 984,50 € HT soit 8 381,40 € TTC et propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle au titre du Contrat Territoires Solidaires – dotation aux communes fragiles.

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le projet de remplacement de l’éclairage et installation de suspensions LED à la Maison Pour Tous, pour un montant prévisionnel de 6 984,50 € HT,
- confirme que le projet n’a fait l’objet d’aucun commencement d’exécution,
- sollicite une subvention au titre du Contrat Territoires Solidaires – dotation aux communes fragiles pour l’année 2017,
- s’engage à inscrire cette dépense en section d’investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l’intervention du Département et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d’entretien,
- s’engage à informer les services départementaux de toute modification susceptible d’intervenir lors de la mise en œuvre du projet (coût, contenu du projet...)

Délibération n°2016-054 : Tarifs de l’eau 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, fixe les tarifs de l’eau pour l’année 2017 :

Pour les abonnés de la Commune (tarifs qui restent inchangés par rapport à 2016) :

- jusqu’à 250 m ³ :	0,88 € HT	0,93 € TTC
- de 251 à 500 m ³ :	0,80 € HT	0,84 € TTC
- plus de 500 m ³ :	0,58 € HT	0,61 € TTC
- Abonnement compteur :	7,23 € HT	7,63 € TTC

Pour la Commune de Rehainviller : (tarif indexé sur l’indice de référence INSEE de consommation - eau)

- Prix au m³ : 0,60 € HT 0,63 € TTC

Délibération n°2016-055 : Budget Commune – décision modificative n°2

Afin d’ajuster les prévisions du Budget Communal de l’Exercice 2016, il convient de procéder aux modifications suivantes :

Chap/Art.	Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION D’INVESTISSEMENT			
21 - Immobilisations corporelles		78 244	
21312	Bâtiments scolaires (démolition construction salle bibliothèque)	105 244	
21318	Autres bâtiments publics (menuiseries MPT – éclairage MPT)	- 23 360	
21578	Autre matériel et outillage de voirie (panneaux signalisation)	660	
2158	Autres installation, matériel et outillage technique (caméras)	- 9 000	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique (copieur et ordi école)	4 700	
23 - Immobilisations en cours		- 78 244	
2315	Installations, matériel et outillages techniques	- 78 244	
Total Section d’investissement		0	

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces propositions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n° 2 du Budget Communal de l'Exercice 2016, ci-dessus exposée.

Délibération n°2016-056 : Budget Eau – décision modificative n°1

Afin d'ajuster les prévisions du Budget Eau de l'Exercice 2016, il convient de procéder aux modifications suivantes :

Chap/Art.	Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT			
20 - Immobilisations incorporelles		5 000	
2031	Frais d'études	5 000	
21 - Immobilisations corporelles		- 5 000	
21561	Service de distribution d'eau	- 5 000	
Total Section d'investissement		0	

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces propositions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n° 1 du Budget Eau de l'Exercice 2016, ci-dessus exposée.

Délibération n°2016-057 : Personnel communal – attribution de « cartes cadeau » aux agents de la commune

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'offrir aux agents de la Commune des « cartes cadeau » d'une valeur de 50,00 € par agent, à l'occasion des fêtes de fin d'année. Il s'agit de bons d'achat fournis par l'hypermarché CORA de Moncel-lès-Lunéville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide l'achat et l'attribution de « cartes cadeau » aux agents de la Commune pour un montant total de 550,00 €
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire
- précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget

La séance est levée à 21h25

Affiché le 06/12/2016

Le secrétaire de séance,
M. Dominique STAUFFER

Le Maire,
José CASTELLANOS